



Usurpation d'identité & dettes bancaires

Par **johanna85**, le **19/10/2015 à 16:52**

Bonjour à tous,

Mon mari a été victime d'usurpation d'identité en 2007/2008.

La personne a ouvert 2 comptes bancaires laissant derrière lui une dette de 15000€ en 2009 (faux chèques déposés sur le compte).

Nous nous sommes rendus compte de la situation en 2014 en recevant un courrier d'une société de recouvrement. Mon mari a donc décidé de se rendre directement dans ces banques afin d'avoir plus d'informations pour porter plainte, sachant que ces banques sont à plus de 400km de chez nous.

Nous nous sommes ensuite rendus à la Banque de France et nous avons appris qu'il a été fiché de 2009 à 2014 et radié automatiquement... nous n'avons jamais pris connaissance de cela avant.

Aujourd'hui, le 19 octobre 2015, nous avons reçu un nouveau courrier d'une société de recouvrement pour la dette de 15000€ de 2009.

En recherchant sur internet, j'ai pu voir que si le créancier n'a pas saisi la justice, il y a prescription au bout de 2 ans. Il s'agit ici d'une dette de plus de 6 ans...

Peut-être avons-nous raté une étape dans le processus de l'usurpation...

Pourriez-vous nous rassurer svp?

en vous remerciant pour votre aide

Johanna